

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**Procès-verbal** de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 11 juillet 2018 à 19h00 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

**Sont présents** : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

**Est également présente** : Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE** : Monsieur le maire constate le quorum à 19h00 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-07-25: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Approbation du protocole d'entente relatif à l'aide financière du programme PIQM-MADA
- 4 : Demande de compensation pour bris
- 5 : Période de questions
6. Levée de la séance

**2018-07-26 : APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME PIQM-MADA**

Considérant l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités visant l'aménagement d'un parc urbain (Dossier 558220);

Considérant qu'il est requis de signer un protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire établissant les obligations du Ministre et de la Municipalité relativement au versement de l'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin, et résolu à l'unanimité: d'autoriser monsieur Alain Talbot, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy le protocole d'entente relatif à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, dossier 5508220, présenté par le MAMOT.

À l'unanimité.

**2018-07-27 : DEMANDE DE COMPENSATION POUR BRIS**

Considérant la demande de remboursement suite à un bris subit lors des travaux d'aménagement du Parc du 150<sup>ème</sup>, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de rembourser la Fabrique de Saint-Paul du montant de 517,39\$ représentant les frais encourus pour réparer le bris de leur fil pour l'éclairage de l'église.

À l'unanimité.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2018-07-28 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que la présente séance soit levée à 19h08.

À l'unanimité



Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 13 août 2018